RÉUNION RÉGULIÈRE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 21 octobre 2020 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

	PRÉSENCES	Présent	Absent
Membres parent	ts d'un élève		
	Nancy Falardeau	\boxtimes	
	Sandra Fortin	\boxtimes	
	Patricia Guay	\boxtimes	
	Lucie Maltais	\boxtimes	
	Sylvain Tremblay	\boxtimes	
Membres du per	sonnel		
	Mélanie Buteau	\boxtimes	
	Simon Fortin	\boxtimes	
	Jean-Sébastien Gagnon	\boxtimes	
	Sébastien Garneau	\boxtimes	
	Nathalie Lapointe	\boxtimes	
Membres de la d			
	Émilie Dufour	\boxtimes	
	Richard Gobeil	\boxtimes	
	Antoine Laflamme	\boxtimes	
	Marilie Lapointe	\boxtimes	
	Annie Simard	\boxtimes	
Membres gestio	nnaires		
	France Chevrefils, secrétaire générale	\boxtimes	
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources	\boxtimes	
	financières, matérielles et des technologies de l'information		
	Martine Vallée, directrice générale	\boxtimes	
Invité		·	

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Martine Vallée. Cette dernière cèdera sa place lors de l'élection de la présidence du conseil. Madame France Chevrefils agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Il est convenu de procéder au point 6 de l'ordre du jour de la rencontre.

PRESTATION DU SERMENT

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant la directrice générale de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Étant donné que les membres actuels du conseil d'administration entrent tous en fonction au même moment, la prestation de serment sera effectuée oralement séance tenante. Par la suite, un serment écrit et signé sera déposé au dossier de la réunion pour en faire partie intégrante.

La direction générale invite à tour de rôle les membres du conseil d'administration à prêter serment.

Mme Lucie Maltais	membre parent d'un élève, district 1
Mme Patricia Guay	membre parent d'un élève, district 2
Mme Sandra Fortin	membre parent d'un élève, district 3
Mme Nancy Falardeau	membre parent d'un élève, district 4
M. Sylvain Tremblay	membre parent d'un élève, district 5

membre représentant les directions M. Jean-Sébastien Gagnon

d'établissement d'enseignement

M. Sébastien Garneau membre représentant le personnel

d'encadrement

membre représentant le personnel de Mme Nathalie Lapointe

soutien

M. Simon Fortin membre représentant le personnel

enseignant

Mme Mélanie Buteau membre représentant le personnel

non enseignant

Mme Annie Simard membre de la communauté, expertise

gouvernance, éthique, gestion des risques, ou gestion des ressources

humaines

M. Antoine Laflamme membre de la communauté, expertise

> matière financière, comptable ou en gestion des ressources financières ou

matérielles

M. Richard Gobeil membre de la communauté, milieu

> communautaire, sportif ou culturel membre de la communauté, milieu

Mme Émilie Dufour

municipal, de la santé, des services

sociaux ou des affaires

membre de la communauté, personne Mme Marilie Lapointe

âgée de 18 à 35 ans

CA: 001-20 ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et RÉSOLU unanimement de PROCÉDER à l'adoption du projet d'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout:

18 **AUTRES SUJETS**

> État de situation: COVID-19 dans les établissements secondaires

<u>DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE</u>

Tout membre du conseil d'administration qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du centre de services scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général du centre de services scolaire, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du

vote relatif à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil:

- Suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;
- Suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt:
- Au cours de laquelle la question est traitée.

La direction générale invite les administrateurs à déclarer tous conflits d'intérêts qui pourraient subvenir au cours de la rencontre.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts à l'intention de la direction générale de la part des administrateurs n'est signalée pour cette rencontre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CORRESPONDANCE

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

L'inscription des administrateurs se fera directement par les réponses des CSS au dernier formulaire CollecteInfo qui a été transmis.

Cette déclaration fera office de rapport officiel au ministre comme stipulé aux articles 143.9, 143.12 et 143.15 de la Loi sur l'instruction publique (article 50 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires).

Un accès à la formation sera également donné aux directions générales.

Il est attendu que l'ensemble de la formation puisse être suivi d'ici janvier 2021 par les membres du conseil d'administration.

PRESTATION DU SERMENT

Ce point a été traité en début de rencontre.

NOMINATION: PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Aux fins de la présente nomination, la procédure suivante est convenue :

- 1. Les membres siégeant à titre de parents d'un élève ayant un intérêt à occuper le poste de président du conseil d'administration seront invités à se manifester ou à proposer un candidat;
- 2. Si nécessaire, les membres du conseil d'administration seront invités à voter, au scrutin secret, pour le candidat qu'il favorise;
- 4. La secrétaire générale recueille les bulletins de vote et les compile.

4

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

- 5. Le candidat ayant reçu le plus de votes sera désigné président ou vice-président du conseil d'administration, le cas échéant;
- 6. En cas d'égalité des voix, le président ou le vice-président du conseil d'administration sera désigné par tirage au sort.

CA: 002-20

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et RÉSOLU unanimement que la directrice générale, madame Martine Vallée, AGISSE à titre de présidente d'élection et que la secrétaire générale, madame France Chevrefils, AGISSE à titre de secrétaire d'élection.

La directrice générale appelle les mises en candidature à la présidence.

Madame Patricia Guay propose madame Lucie Maltais à la fonction de présidente.

Madame Émilie Dufour propose madame Sandra Fortin à la fonction de présidente.

La présidente d'élection annonce la fermeture des mises en candidature et interroge les personnes concernées à savoir si elles acceptent d'être mises en nomination.

Madame Sandra Fortin refuse la nomination.

Madame Lucie Maltais accepte la nomination.

CONSIDÉRANT la procédure d'élection adoptée ci-

haut;

CONSIDÉRANT le résultat des mises en

candidatures;

CA: 003-20

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION madame Martine Vallée DÉCLARE madame Lucie Maltais désignée à la fonction de présidente du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA: 004-20

NOMINATION: VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL

La directrice générale appelle les mises en candidature à la vice-présidence.

Monsieur Sylvain Tremblay propose madame Sandra Fortin à la fonction de vice-présidente.

Madame Sandra Fortin propose monsieur Sylvain Tremblay à la fonction de vice-président.

La présidente d'élection annonce la fermeture des mises en candidature et interroge les personnes concernées à savoir si elles acceptent d'être mises en nomination.

Monsieur Sylvain Tremblay refuse la nomination.

Madame Sandra Fortin accepte la nomination.

CONSIDÉRANT la procédure d'élection adoptée ci-

haut;

CONSIDÉRANT le résultat des mises en

candidatures;

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION madame Martine Vallée, déclare madame Sandra Fortin désignée à la fonction de vice-présidente du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA: 005-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et RÉSOLU unanimement de fermer le processus des élections.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT les réunions régulières 2020-2021 du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix auront lieu à 18 h 30 aux dates suivantes :

Date	Mois
21	OCTOBRE
8	DÉCEMBRE
3	FÉVIER
31	MARS
11	MAI
28	JUIN

CONSIDÉRANT les règles sanitaires en vigueur, les séances peuvent se tenir en visioconférence sans présence du public. Advenant des changements dans les règles sanitaires permettant les rencontres en présentiel, il est convenu que ces séances se tiendront en alternance aux centres administratifs de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul.

IL EST PROPOSÉ d'ADOPTER le projet de calendrier des séances publiques tel que déposé.

MEMBRES, MANDATS ET PARTICIPATION AUX COMITÉS DE LA LIP

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique précisant que les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans ;

CONSIDÉRANT que des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3), et ce, pour permettre, chaque fois, la désignation de 2 ou 3 membres de chaque catégorie;

CONSIDÉRANT que pour le premier conseil d'administration, une partie des membres aura un mandat d'une durée de

deux ans et l'autre partie, d'une durée de 3 ans afin de permettre l'alternance des mandats ;

CONSIDÉRANT l'article 193. 1 de la Loi sur l'instruction publique le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants:

- un comité de gouvernance et d'éthique;
- un comité de vérification ;
- un comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière ;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant définissant la durée du mandat ainsi que la nomination sur chacun des comités des administrateurs :

	Mandats		Comités	
	manuats	g 1/2 -		
		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Membres parents d'un élève	:			
Mme Lucie Maltais	2020-2021			
District no 1 Les Marées	2021-2022		X	
montantes	2022-2023			
Mme Patricia Guay	2020-2021			
District no 2 Montagnes et	2021-2022			X
Vents	2021-2022			
Mme Sandra Fortin	2020-2021			
District no 3 Valléemont	2021-2022			X
District no 5 valieemoni	2022-2023			
Mme Nancy Falardeau	2020-2021			
District no 4 Plateau	2021-2022	X		
District no 4 Plateau	2022-2023			
M. Sylvain Tremblay	2020-2021		***	
District no 5 Saint-Aubin	2021-2022		X	
Membres du personnel				
Mo. Jean-Sébastien Gagnon				
Personnel de direction	2020-2021		X	
d'établissement	2021-2022		Λ	
d etablissement	2020 2021			
M. Sébastien Garneau	2020-2021	v		
Personnel d'encadrement	2021-2022	X		
M N d P Y	2022-2023			
Mme Nathalie Lapointe	2020-2021		X	
Personnel de soutien	2021-2022			
M. Simon Fortin	2020-2021			X
Personnel enseignant	2021-2022			
Mme Mélanie Buteau	2020-2021			
Personnel professionnel non	2021-2022			X
enseignant	2022-2023			
Membres de la communauté				
Mme Annie Simard	:			
Expertise en matière de	2050 555			
gouvernance, d'éthique, de	2020-2021	X		
gestion des risques ou de	2021-2022	12		
gestion des RH				
M. Antoine Laflamme	1	1		
Expertise en matière	2020-2021			
financière ou comptable ou	2021-2022		X	
en gestion des ressources	2021-2022		4	
financières ou matérielles	2022 2023			
M. Richard Gobeil	2020-2021	 		
Milieu communautaire,	2020-2021	X		
sportif ou culturel	2021-2022	A		
Mme Émilie Dufour	2022-2023	+		
	2020-2021			
Milieu municipal, de la	2021-2022	X		
santé, des services sociaux	2022-2023			
ou des affaires	1			
Mme Marilie Lapointe	2020-2021			3 7
Personne âgée de 18 à	2021-2022			X
35 ans	1	<u> </u>		

IL EST PROPOSÉ de :

 OCTROYER les mandats des administrateurs comme indiqué dans le tableau ci-haut;

 ADOPTER la nomination des administrateurs pour les comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et des ressources humaines comme indiqué dans le tableau ci-haut.

CA: 006-20 RÉSOLUTIONS EN BLOC

CONSIDÉRANT le dépôt des résolutions

suivantes:

\boxtimes	8.a	Calendrier des séances publiques
\boxtimes	8.b	Membres, mandats et participation aux comités de la LIP

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Simard et RÉSOLU à l'unanimité d'ADOPTER l'ensemble des résolutions tel que présenté.

RÈGLES DE RÉGIE : DÉPÔT

Les règles de régie interne sont déposées avec les modifications relatives au conseil d'administration en prévision d'une adoption pour la prochaine séance. Le comité de gouvernance et d'éthique travaillera la version finale pour adoption à la prochaine séance.

CODE D'ÉTHIQUE : DÉPÔT

Le règlement du code d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix est déposé. Le comité de gouvernance et d'éthique travaillera la version finale pour adoption à la prochaine séance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Lors de la prochaine séance, les membres devront déposer par écrit la déclaration d'intérêts incluse dans le règlement du code d'éthique et de déontologie à la suite de son adoption.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Lors de la prochaine séance, les membres devront déposer par écrit la déclaration d'intérêts incluse dans le règlement du code d'éthique et de déontologie à la suite de son adoption.

CA: 007-20 RÈGLEMENTS RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS

CONSIDÉRANT l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique en vertu duquel le Conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs

notamment au directeur général, à un directeur d'école ou de centre ou à un membre du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que cette délégation des fonctions et des pouvoirs s'exerce sous la direction du directeur général;

CONSIDÉRANT que la mise en place du nouveau Conseil d'administration demande de revoir le règlement de délégation des fonctions et des pouvoirs;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement concernant la délégation des fonctions et des pouvoirs à la séance du samedi 17 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que sa prise d'effet est fixée au jeudi 22 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité d'ADOPTER le projet de règlement de délégation des fonctions et des pouvoirs soumis au Conseil d'administration.

CA: 008-20

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires, lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, a dûment adopté la résolution CC 631-19, par laquelle, il nommait la firme *Benoit Côté Comptable professionnel agréé Inc.*, comme auditeur indépendant des états financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a publié, le 13 octobre 2020 dans le journal « *Le Charlevoisien* », un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a publié, le 13 octobre 2020 dans le journal «Le Charlevoisien », un résumé des états financiers 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'au terme d'une présentation des états financiers par messieurs Claude Bouchard et Benoit Côté, auditeurs de la firme *Benoit Côté Comptable professionnel agréé Inc.* le 13 octobre 2020, la direction générale a accepté les états financiers du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la susdite Loi, la directrice générale a soumis au Conseil d'administration les états financiers et le rapport dûment signé par l'auditeur indépendant ;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et RÉSOLU unanimement de :

 ACCEPTER le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que déposé;

 ACCEPTER le dépôt des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire tels que soumis.

TABLEAU DE BORD DU CONSEIL

La direction générale dépose le tableau de bord du conseil et en fait la présentation aux administrateurs. Elle invite les membres à commenter le tableau de bord. Elle précise que ce tableau ce veut d'abord un outil de gouvernance pour le conseil d'administration. Si les membres en ressentent le besoin, d'autres indicateurs pourront s'y voir intégrés.

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

La direction générale présente le taux de diplomation qui est de 83 %, qui place le CSSDC au 13e rang, soit dans le premier tiers des centres de services ayant le plus haut taux de diplomation et de qualification. Un gain de 10 rangs en comparaison avec la dernière cohorte

TAUX DE SORTIE SANS DIPLÔME

La direction générale présente le taux annuel de sorties sans diplôme ou qualification qui est de 7,1 %. Le CSSDC se place au 5^e rang des centres de services scolaires.

BULLETIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale présente son bulletin. Elle indique aux membres que cet outil sera un moyen des informer de dossiers de développement dans l'organisation.

REGISTRE DES AUTORISATIONS PRISES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE EN PÉRIODE TRANSITOIRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 317 DU PL40

En vertu de l'article 317 du projet de loi 40, la direction générale, du 9 février 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020, a assumé les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires. Le registre des autorisations prises par la direction générale du CSSDC est déposé auprès des membres.

AUTRES SUJETS

ÉTAT DE SITUATION: COVID-19 DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Les impacts relatifs au port du masque chez les élèves du secondaire interrogent les administrateurs. Un suivi sera fait aux administrateurs lors de la prochaine rencontre sur la situation de l'absentéisme, particulièrement chez les élèves de 1^{re} à la 3^e secondaire, qui ne fréquenteraient pas l'école à cause du port du masque.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 8 décembre prochain, en cohérence avec le calendrier des rencontres. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, soit en présentiel ou à distance, sera confirmé lors de l'avis de convocation.

CA: 009-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20H30, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

Lucie Maltais, présidente
France Chevrefils, secrétaire générale